Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-213501927-20260605-DCM0705062026-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUIL DES LANDES
SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Le cinq juin deux mille vingt-six à 20h30, le conseil municipal de la Commune de Montreuil des Landes s'est réuni à la salle communale « 16, rue de Saint Christophe» après convocation légale sous la présidence de Madame BERHAULT Marie-Louise, Maire.

Etaient présents :
Madame BERHAULT Marie-Louise, Maire – Monsieur BERHAULT Yves, deuxième adjoint – Madame PRÉVOST Sabrina, troisième adjointe – Monsieur ROLLO Jean-François – Monsieur MARTIN Philippe – Madame PELÉ Christèle – Monsieur FERRON Freddy – Madame SOUBELET Valérie – Monsieur RODRIGUEZ Emmanuel – Madame LE COZ Christelle, membres du conseil municipal.

Etait absente : Madame DURAND Marina, première adjointe, ayant donné pouvoir à Madame BERHAULT Marie-Louise

Date de la convocation : 28 mai 2026

Secrétaire de séance : Madame SOUBELET Valérie

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 avril 2026
Le procès-verbal de la séance du 24 avril 2026 est adopté par 10 voix pour

ORDRE DU JOUR

1° - Sénatoriales : Élection des délégués et suppléants
2° - Répartition intercommunale des dépenses de l'école publique de Chatillon en Vendelais – année 2026 (bilan 2025)
3° - Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée de Châtillon en Vendelais - année 2026 (bilan 2025)
4° - Taxe d'aménagement 2027
5° - Désignation des délégués pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
6° - Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent fonctionnaire (SIT)
7° - Convention générale d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion d'Ille-Et-Vilaine
8° - Adhésion de la Commune à la procédure de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le Centre de Gestion d'Ille-Et-Vilaine
9° - Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
10° - Création de boucles « vélo promenade »
11° - Questions diverses

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-213501927-20260605-DCM0705062026-DE

7° - Convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG 35

Vu,
Le Code général de la Fonction Publique
Le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,
La délibération n°2025-95 du 27 novembre 2025 du Conseil d'administration du CDG 35,

Le Maire informe l'assemblée :

Les Centres de Gestion accompagnent les collectivités et établissements publics de leur ressort en mettant à leur disposition des services et des expertises. Ils exercent des missions obligatoires et des missions facultatives.
En Ille-et-Vilaine, les collectivités et établissements publics, affiliés à titre obligatoire ou volontaire, ont confié au CDG 35 un ensemble de missions facultatives permettant de mutualiser les compétences et les moyens.
Ce partenariat offre aux collectivités la possibilité de recourir à l'expertise d'un tiers de confiance.
La convention proposée définit les modalités d'accès et d'utilisation des missions facultatives,
La signature vaut adhésion de principe aux conditions générales applicables à chaque mission, sans obligation de recours effectif à l'ensemble d'entre elles.
En signant cette convention, la collectivité ou l'établissement public :
- bénéficie de l'ensemble des missions facultatives mises en place par le CDG 35,
- s'engage à respecter les modalités d'exécution prévues,
- accepte que certaines missions soient accessibles uniquement sur demande expresse et sous réserve des moyens disponibles.
Ces missions viennent en complément du socle de services d'intérêt général assuré à toutes les collectivités.
Elles permettent aux signataires de recourir, selon leurs besoins, à l'expertise du CDG 35 dans un cadre clair et équitable.

Le Maire propose à l'assemblée :

De signer la convention d'utilisation des missions facultatives proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :

D'autoriser le Maire à signer la convention d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-Et-Vilaine, ainsi que les actes subséquents (proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc...).

Adopté par 11 voix pour

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

A Montreuil des Landes, le 9 juin 2026

Le Maire,

Marie-Louise BERHAULT

MAIRIE DE MONTREUIL-DES-LANDES
35

La secrétaire de séance,

Valérie SOUBELET